

10_INT_377



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 20 AVR. 2010

Scanné le 21 AVR. 2010

Interpellation : Violence dans les bals de jeunesse, quelles mesures prendre pour rétablir la confiance et assurer la pérennité ?

Il est devenu courant de parcourir nos quotidiens et d'y découvrir des articles traitant de la violence et des déprédations qui se sont produits dans les bals de jeunesse organisés durant le week-end.

L'augmentation de ces actes bien souvent gratuits, compromet sérieusement l'avenir des bals de jeunesse et ce, malgré les nombreuses mesures prises par les sociétés organisatrices tels que, engagement d'agents de sécurité, patrouilles régulières de la police etc.

Fort heureusement, certaines sociétés trouvent encore les ressources et la motivation pour organiser de telles manifestations, mais jusqu'à quand ?

Les risques de débordement étant si grands, pour des retombées financières devenant maigres !

De plus, les autorités communales émettent toujours plus de réserves à mettre à disposition des sociétés de jeunesse leurs grandes salles, tant le risque de déprédations à l'intérieur comme aux abords de ces locaux est difficile à apprécier.

Dans certains districts, des séances débattant de cette problématique sont organisées sous l'impulsion de la préfecture, invitant les différents acteurs concernés à dialoguer.

Il est nécessaire que le Conseil d'Etat se penche sur ces questions afin de trouver des pistes permettant aux sociétés organisatrices de bals, de continuer à mettre sur pieds ces manifestations, sans que la violence et les déprédations viennent entacher l'événement et sans que les contraintes fixées pour les organisateurs ne péjorent le peu de rentrées financières qui subsistent.

Je demande donc au Conseil d'Etat :

- 1) Le Conseil d'Etat est-il sensible au fait que les sociétés organisatrices de bals puissent continuer à organiser ces événements de façon sereine et supportable ?
- 2) Le Conseil d'Etat entent-il mettre des moyens à disposition pour enrayer ces agissements et ainsi rétablir la confiance ?
- 3) Le Conseil d'Etat entent-il soutenir et vulgariser largement la tenue de séances débattant de cette problématique entre les acteurs concernés ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il pourra apporter à mes questions et aux solutions qu'il pourra proposer aux sociétés organisatrices.

Lignerolle le 20 avril 2010
Ne souhaite pas développer

Jacques Nicolet, Député